



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

### **Secrétariat général**

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT  
ET DE LA FORMATION  
BUREAU DU RECRUTEMENT  
ET DE LA PROMOTION PROFESSIONNELLE  
Section préparation aux concours et examens professionnels

## **Notice d'information à l'usage des stagiaires**

### **Préparation aux épreuves du concours pour l'accès au grade d'ingénieur des services techniques Session 2020 Spécialités «immobilière» et «logistique»**

#### **CONDITIONS D'ADMISSION À CONCOURIR :**

Le concours national interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics justifiant d'au moins 4 ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

*« Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires et aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent avoir accompli, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours, quatre ans de services publics. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces États une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès au corps des ingénieurs des services techniques. La condition « en fonctions » n'est pas opposable aux ressortissants communautaires. »*

#### **1 – OBJECTIF DE LA PREPARATION**

##### L'épreuve écrite

La préparation à l'épreuve d'admissibilité consiste à renforcer la capacité du candidat à répondre aux exigences de l'épreuve écrite qui porte sur la résolution d'un cas pratique destiné à mettre le candidat en situation de travail.

##### L'épreuve orale

La préparation à l'épreuve d'admission consiste à renforcer la capacité du candidat à préparer les éléments de son parcours professionnel ainsi qu'à se présenter face à un jury dans les meilleures conditions au regard des exigences de l'épreuve orale en tenant compte des attentes des jurys.

## **2 – CONTENU ET DEROULEMENT DE LA PREPARATION ECRITE**

Le ministère de l'Intérieur propose aux candidats une préparation axée sur des apports méthodologiques.

Trois devoirs, dont un devoir transversal abordant un thème généraliste aux deux spécialités, un plus spécifique « immobilier », et un dédié à la « logistique » sont proposés aux candidats. Outre les devoirs, une méthodologie et des cahiers d'exercices autocorrectifs seront mis à leur disposition sur les thématiques suivantes : les codes de l'écrit, l'analyse et la compréhension du sujet, la lecture des documents du dossier, la reformulation, la compréhension, la synthèse et le développement du devoir.

## **3 – CONTENU ET DEROULEMENT DE LA PREPARATION ORALE** (en cas d'admissibilité)

Une préparation à l'épreuve orale réservée aux candidats admissibles sera organisée sur trois journées au Centre national de formation (CNF) du ministère de l'Intérieur situé 27, Cours des Petites Écuries à Lognes (77185), **prévue entre le 12 et 16 octobre 2020** :

- les deux premières journées animées par un formateur externe, seront axées sur des apports théoriques, mais aussi des exercices de mise en situation et/ou cas concrets, de débriefing avec le groupe et le stagiaire. L'approche pédagogique sera participative (travail de groupe, sous-groupe, individuel) ;

- la troisième journée consistera en un oral blanc avec un jury d'entraînement, suivi d'un débriefing.

## **4 – OBLIGATION D'ASSIDUITE**

Les stagiaires inscrits à la préparation s'engagent à respecter les modalités suivantes :

- renvoyer les devoirs à la correction aux dates prévues ;
- effectuer un minimum de 2 devoirs sur les 3 proposés au cours de la préparation ;
- suivre la formation en présentiel (si option choisie) ;
- se présenter au concours interne.

**Toute préparation ultérieure, quelle qu'elle soit, sera refusée au stagiaire n'ayant pas respecté ces obligations.**

## **5 – AIDE A LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE (RAEP)**

Une formation en ligne est accessible depuis l'intranet ou internet à partir de ce lien <https://eformation.sdrf.drh.interieur.gouv.fr/course/view.php?id=185>. L'ouverture d'un compte est demandée aux nouveaux utilisateurs. Les candidats connus de la plate-forme doivent utiliser le nom d'utilisateur qui leur a été créé lors d'une inscription à une préparation de concours, de cours en ligne, etc... .

Cette formation e-learning est composée de plusieurs modules de quelques minutes chacun. Ces modules aideront le candidat à comprendre l'objectif du dossier de reconnaissance des acquis et de l'expérience professionnelle (RAEP) et lui permettront de travailler à la constitution de son propre dossier.

Les inscriptions aux journées en présentiel, réservées aux agents de l'administration centrale, sont réalisées indépendamment des préparations sur l'offre de formation de la sous-direction du recrutement et de la formation (SDRF).

Pour accéder à la fiche d'inscription et connaître les dates de sessions, veuillez consulter sur le site intranet de la DRH rubrique **RECRUTEMENT & FORMATION > L'OFFRE DE FORMATION** ou cliquez [ici](#).

## **6- INSCRIPTION A LA PREPARATION**

La fiche d'inscription devra être complétée (dactylographiée) par le candidat et visée par son supérieur hiérarchique. Elle devra être adressée à l'animateur (ou correspondant) de la formation pour signature, qui sera chargé de la recenser.

Les candidats devront impérativement mentionner sur la fiche d'inscription leur numéro de matricule (indiqué au dos de la carte agent).

Cette procédure d'inscription s'applique à tous les candidats quel que soit leur périmètre d'affectation.

**Toute demande d'inscription qui parviendra incomplète ou après le vendredi 13 mars 2020 ne sera pas prise en compte.**

## **7 – FINANCEMENT**

Frais pédagogiques : la prise en charge de cette préparation est assurée par la sous-direction du recrutement et de la formation (SDRF).

Frais logistiques : les frais liés à l'hébergement, au transport et à la restauration ne sont pas pris en charge par la SDRF.

**Attention : la sous-direction du recrutement et de la formation ne finance qu'une seule préparation par année et par apprenant.**

## **8 – OBSERVATIONS**

**L'inscription à cette préparation ne vaut pas inscription à l'examen professionnel.**

Les candidats doivent s'inscrire à l'examen professionnel par :

-> voie postale à l'adresse suivante :

27, cours des Petites Ecuries – 77185 LOGNES

ou

-> voie électronique sur le site internet du ministère : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

Il est recommandé de privilégier l'inscription par voie électronique.

***Dates prévisionnelles du concours interne pour le recrutement d'ingénieur des services techniques au titre de l'année 2020 :***

**Date d'ouverture des inscriptions au concours interne : 2 juin 2020**

**Date de clôture des inscriptions par voie électronique ou postale : 2 juillet 2020**

**Date prévisionnelle de l'épreuve écrite d'admissibilité : 15 septembre 2020**